

DISPOSITIF CLASSE ARTISTIQUE OPTION MUSIQUE 6^e

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL PAYS D'APT LUBERON

Depuis 2018, le Collège d'Apt et le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon proposent un dispositif de classe artistique option musique, pour les élèves de la 6^e à la 3^e. Conformément à l'esprit de démocratisation culturelle qui anime la charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), aucun niveau en musique n'est exigé pour l'entrée en 6^e. Cette option est sans conséquence sur le volume horaire d'enseignement pour chacune des matières obligatoires du Collège.

INFORMATIONS POUR LES PRÉ-INSCRIPTIONS EN 6^e

Les objectifs de ce dispositif

- Accéder à un parcours musical diplômant, dispensé par une équipe d'enseignants qualifiés au sein d'un établissement labellisé par le Ministère de la Culture
- Suivre une scolarité de la 6^e à la 3^e dans des conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales particulièrement affirmées
- Favoriser la réussite scolaire par une ouverture culturelle diversifiée

> Le Contenu de la formation – Enseignement musical dispensé

Par le Collège :

Enseignement en adéquation avec les programmes d'éducation musicale de l'Éducation Nationale, assuré par un ou plusieurs professeurs du Collège, comprenant, pour les élèves de 6^e artistique :

- Un enseignement obligatoire : une heure hebdomadaire d'éducation musicale ;
- Un enseignement non obligatoire : une heure hebdomadaire de chant choral, au choix de l'élève en début d'année scolaire sur la base du volontariat.

Par le Conservatoire :

Enseignement musical correspondant à un cursus de formation initiale diplômant dispensé au Conservatoire Intercommunal de Musique Pays d'Apt Luberon par ses professeurs, comprenant obligatoirement en 6^e artistique :

- Un cours d'instrument dans la discipline choisie par l'élève, en fonction des places disponibles ; selon l'avis pédagogique de l'enseignant et les besoins de l'élève, ce cours pourra être dispensé en pédagogie de groupe (2 à 3 élèves) sur une période définie
- Un cours collectif de formation et culture musicale
- La durée hebdomadaire d'enseignement musical au conservatoire est de 2,5 heures.

Enseignement dispensé sur une demi-journée libérée par la Cité Scolaire.

Sauf cas particulier, les élèves de 6^e n'ont pas nécessité à se déplacer au conservatoire une deuxième fois dans la semaine. Seuls les élèves d'un niveau avancé intègrent un ensemble/pratique collective correspondant, comme par exemple l'orchestre des « premiers sons » d'une durée moyenne d'1 heure. Des ateliers thématiques pourront être proposés à l'ensemble des élèves en cours d'année scolaire (en semaine ou les samedis). Les familles en seront informées à l'avance.

A noter, que cette option éducative est proposée dans le cadre d'un partenariat avec la Cité Scolaire d'Apt et qu'elle apparaîtra dans les bulletins scolaires trimestriels du collège.

> Effectif maximum: 28 élèves - classe entière

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Accessible à tout élève actuellement en CM2 scolarisé dans une des écoles élémentaires du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
 - Pas de niveau minimum exigé en musique
 - Fiche de pré-inscription à télécharger sur le site du conservatoire : conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr, rubrique EAC (Education Artistique et Culturelle), à compléter par les familles intéressées, et à retourner au plus tard le **lundi 15 mai, dernier délai**
- Soit par courrier à : Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon - 81 Avenue Frédéric Mistral - 84400 APT, Soit par mail à : conservatoire@paysapt-luberon.fr

LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

Elle se fera sur la base d'une réunion d'information générale (présence de la famille obligatoire) ainsi qu'un entretien individuel si nécessaire entre l'élève (accompagné de son représentant légal) et l'équipe pédagogique du Conservatoire et du Collège, au cours duquel seront évalués :

- la motivation et l'engagement de l'élève,
- son projet personnel,
- l'implication des familles.

Le Conservatoire prendra contact avec les familles par mail ou par téléphone pour convenir d'une date de rendez-vous sur place. Ce rendez-vous est déterminant pour finaliser l'instruction des dossiers.

MONTANT DE LA COTISATION AU CONSERVATOIRE

Plein tarif (estimation) pour 2023 / 2024 : 177€ / an (paiement au trimestre - tarifs au quotient familial)
Possibilité de location payante d'instruments selon la disponibilité et critères d'attribution (25 € par trimestre).

Renseignements administratifs auprès de Bakta CARMINATI chargée de suivi de scolarité au Conservatoire
Mail : bakta.carminati@paysapt-luberon.fr — Tél : 04.90.75.36.01



conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

269-240, Avenue Philippe de Girard, 84400 Apt 04 90 75 36 01 conservatoire@paysapt-luberon.fr